



INNATE PHARMA PRÉSENTE L'AVANCÉE DE SON PORTEFEUILLE ET SES RÉSULTATS FINANCIERS DU PREMIER SEMESTRE 2026

- Le nouveau partenariat stratégique avec Sobi visant à faire avancer lacutamab est effectif, avec un paiement initial de 75 millions de dollars ; la Phase 3 TELLOMAK-3 est initiée, avec un premier patient attendu au premier trimestre 2027
- Levée de fonds de 30 millions d'euros réalisée afin de soutenir principalement IPH4502 et le portefeuille préclinique d'ADC
- Recrutement terminé dans les cohortes d'escalade de dose et d'enrichissement de l'étude de phase 1 d'IPH4502 ; premières données prévues à l'ENA 2026
- Résultats de l'étude de phase 3 PACIFIC-9 évaluant monalizumab, menée par AstraZeneca, attendus au S2 2026
- Position de trésorerie de 21,4 millions d'euros¹ au 30 juin 2026,
- Horizon de trésorerie anticipé jusqu'à la fin du 1er trimestre 2028, en tenant compte du paiement initial de 75 millions de dollars du fait de la finalisation de la transaction avec Sobi et du produit de l'augmentation de capital de 30 millions d'euros
- Une conférence téléphonique se tiendra aujourd'hui à 14h00 CEST.

Marseille, le 17 septembre 2026, 7h00 CEST

Innate Pharma SA (Euronext Paris : IPH ; Nasdaq : IPHA) (« Innate » ou la « Société ») annonce aujourd'hui ses résultats financiers consolidés pour le premier semestre 2026. Les éléments financiers consolidés sont joint à ce communiqué de presse.

« L'année 2026 constitue une année clé pour Innate, marquée par notre partenariat stratégique avec Sobi et le renforcement de notre situation financière », **a déclaré Jonathan Dickinson, Directeur général d'Innate Pharma**. "Le partenariat avec Sobi étant désormais effectif et l'étude de Phase 3 TELLOMAK-3 initiée, nous visons l'inclusion du premier patient au premier trimestre 2027, dans la perspective d'un dépôt de demande d'approbation accélérée dans le syndrome de Sézary. Pour la suite, nous présenterons les données de phase 1 d'IPH4502 à l'ENA 2026 et attendons les résultats de l'étude de phase 3 PACIFIC-9 évaluant le monalizumab d'ici la fin de l'année, tout en restant pleinement mobilisés afin de créer de la valeur pour les patients et les actionnaires. »

¹ Comportant des actifs financiers courants (4,4m€) et des actifs financiers non-courants (10,5m€)



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

Webcast et conférence téléphonique prévus aujourd'hui à 14 h 00 CEST (8 h 00 ET)

Accès au webcast en direct :

[Cliquez ici](#)

Les participants peuvent également rejoindre la conférence par téléphone en utilisant le lien d'inscription ci-dessous :

[Cliquez ici](#)

Ces informations sont également disponibles dans l'espace Investisseurs du site Internet d'Innate Pharma, www.innate-pharma.com.

Une rediffusion du webcast sera disponible sur le site Internet de la Société pendant 90 jours après l'événement.



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

Principales avancées du portefeuille

Lacutamab (anticorps anti-KIR3DL2), partenariat avec Sobi

Lymphome T cutané

- En août 2026, Innate Pharma a conclu un partenariat stratégique avec Sobi relatif à lacutamab dans les lymphomes T ([Lien CP](#)). Ce partenariat permet le lancement de l'étude confirmatoire de Phase 3 TELLOMAK-3 dans le lymphome T cutané (CTCL), étape clé vers le dépôt d'une demande d'autorisation accélérée de mise sur le marché de lacutamab dans le syndrome de Sézary, un sous-type de CTCL.
- Le 16 septembre, Innate Pharma a annoncé la clôture de la transaction liée à l'accord de partenariat, à la suite de l'expiration des délais d'attente applicables auprès des autorités de la concurrence et de la réalisation des autres conditions ([Lien CP](#)). Ceci déclenche le paiement initial de 75 millions de dollars et marque le lancement de l'étude confirmatoire de Phase 3 TELLOMAK-3, avec l'inclusion du premier patient prévue au premier trimestre 2027.
- Dans le cadre de l'accord, Innate conduit l'étude confirmatoire de Phase 3 TELLOMAK-3 dans le lymphome T cutané. L'étude TELLOMAK-3 permettra ensuite le dépôt de demandes d'autorisations de mise sur le marché complètes dans les pays principaux pour le syndrome de Sézary et le mycosis fongicoïde, le sous-type le plus fréquent. Sobi obtiendra les droits mondiaux exclusifs de commercialisation de lacutamab après une éventuelle autorisation accélérée de mise sur le marché et pourra obtenir l'intégralité des droits mondiaux de développement en cas de résultats positifs de Phase 3.
- Selon les termes de l'accord, Sobi versera à Innate Pharma 75 millions de dollars à la clôture de la transaction. Innate pourra également recevoir jusqu'à 40 millions de dollars supplémentaires associés à des jalons de développement à court terme dans le syndrome de Sézary. Innate pourra également recevoir jusqu'à 465 millions de dollars liés à l'option permettant à Sobi d'obtenir l'ensemble des droits de développement ainsi qu'à de futurs jalons réglementaires et commerciaux. Innate pourra recevoir des redevances progressives à deux chiffres sur les ventes nettes.
- En février 2025, la FDA a accordé à lacutamab le statut de "Breakthrough Therapy" dans le syndrome de Sézary en rechute ou réfractaire, sur la base des résultats de phase 2 de TELLOMAK montrant une efficacité encourageante et un profil de tolérance favorable chez des patients lourdement prétraités après mogamulizumab. Cette désignation vise à accélérer aux États-Unis le développement et l'examen réglementaire des médicaments destinés à traiter une affection grave et ayant montré des résultats cliniques précoces encourageants, pouvant apporter une amélioration substantielle sur un critère cliniquement significatif par rapport aux médicaments disponibles. Lacutamab bénéficie également de la désignation Fast Track de la FDA, de la désignation PRIME de l'EMA et du statut de médicament orphelin aux États-Unis et en Europe.



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

Lymphome T périphérique (PTCL)

- L'étude de phase 2 KILT (anti-KIR dans le lymphome T), menée par la Lymphoma Study Association (LYSA), qui évalue lacutamab associé à GEMOX (gemcitabine et oxaliplatine) versus GEMOX seul chez des patients atteints d'un PTCL en rechute ou réfractaire exprimant KIR3DL2, a terminé son recrutement.

IPH4502 (ADC anti-Nectine-4 à base d'exatecan) :

- En juillet 2026, Innate a annoncé la finalisation du recrutement dans l'escalade de dose et les cohortes d'enrichissement de l'étude de phase 1 en cours évaluant IPH4502, avec 76 patients inclus dans plusieurs types de tumeurs connus pour exprimer la Nectine-4.
- Une activité antitumorale préliminaire a été observée chez des patients lourdement prétraités, notamment des réponses objectives dans le cancer urothélial après un traitement par enfortumab vedotin, ainsi que dans le cancer du poumon non à petites cellules (CBNPC) et le carcinome épidermoïde de la tête et du cou. À ce jour, un profil de tolérance favorable a été observé, avec une toxicité hématologique limitée.
- Les premières données de l'escalade de dose de l'étude de Phase 1 seront présentées lors du 38e Symposium EORTC-NCI-AACR sur les cibles moléculaires et les thérapies anticancéreuses (ENA 2026), le 18 novembre 2026.

Monalizumab (anticorps anti-NKG2A), développé en collaboration avec AstraZeneca :

- PACIFIC-9 est une étude de phase 3 conduite par AstraZeneca, évaluant durvalumab en association avec monalizumab ou oleclumab chez des patients atteints d'un CBNPC de stade III non résécable n'ayant pas progressé après une chimioradiothérapie à base de platine. Le recrutement des patients est terminé et les données sont attendues au second semestre 2026.
- Le programme de phase 3 s'appuie sur les résultats cliniques de l'étude de phase 2 COAST, dans laquelle l'association durvalumab-monalizumab a montré une tendance à l'allongement de la survie sans progression par rapport à durvalumab seul.

IPH5201 (anticorps anti-CD39, développé en collaboration avec AstraZeneca) :

- L'étude de phase 2 MATISSE, qui évalue IPH5201 en association avec durvalumab et une chimiothérapie à base de platine dans le CBNPC résécable, se poursuit. Les résultats encourageants d'une analyse intermédiaire planifiée, présentés à l'AACR 2026, ont montré un taux global de réponse pathologique complète de 27,5 %, avec des taux plus élevés chez les patients dont les tumeurs étaient PD-L1 positives.



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

- À la suite de l'analyse intermédiaire, MATISSE poursuit le recrutement dans la population de patients PD-L1 ≥ 1 %.

Portefeuille préclinique d'ADC

- Pour son portefeuille préclinique d'ADC, Innate s'appuie sur sa technologie propriétaire de linker, en développement clinique avec IPH4502. Les approches ADC de nouvelle génération d'Innate comprennent des ADC bispécifiques conçus pour répondre à l'hétérogénéité des antigènes tumoraux, des approches visant à améliorer l'internalisation afin de permettre une activité dans les tumeurs présentant une faible expression de la cible, ainsi que des approches à double charge visant à surmonter les résistances.

Événements postérieurs à la clôture et actualités de l'entreprise

- En août 2026, Innate Pharma a annoncé la nomination de Markus Jensen, 57 ans, au poste de Directeur médical et en qualité de membre de l'équipe de direction, avec effet au 1er septembre 2026. Il succède à Sonia Quaratino et supervise les activités de développement clinique de la Société, alors qu'Innate se prépare à faire progresser lacutamab en phase 3 et poursuit le développement d'IPH4502. Markus Jensen a rejoint Innate Pharma en 2024 en tant que responsable de la pharmacologie clinique et a exercé les fonctions de responsable clinique pour des programmes clés de la Société, notamment IPH4502. Il possède plus de 25 ans d'expérience dans les domaines de la médecine clinique, de la recherche académique et de l'industrie pharmaceutique. Avant de rejoindre Innate, il a occupé pendant plus de 16 ans des postes de direction chez Bayer, avec un intérêt particulier pour l'oncologie et le développement clinique. Il est titulaire d'un diplôme de médecine de l'Université de Cologne et bénéficie d'une double certification en médecine interne et en pharmacologie clinique délivrée par l'Ärztzammer Nordrhein.
- Le 18 août 2026, Innate a réalisé une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription, sous la forme d'un placement privé de 17 647 059 actions ordinaires nouvelles de la Société, pour un produit brut total d'environ 30 millions d'euros. Avec le paiement initial de 75 millions de dollars, le produit du placement privé devrait prolonger l'horizon de trésorerie prévisionnel de la Société jusqu'à la fin du premier trimestre 2028.
- Au 30 juin 2026, le solde disponible dans le cadre du programme At-The-Market d'avril 2023 est toujours de 75 millions de dollars.

Principaux éléments financiers du premier semestre 2026 :

Les éléments clés pour le premier semestre 2026 sont les suivants :

- Une situation de trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers s'élevant à 21,4 millions d'euros (m€) au 30 juin 2026 (44,8m€ d'euros au 31 décembre 2025).
- Les dettes financières s'élevaient à 20,2m€ (22,6 au 31 décembre 2025). Cette évolution résulte essentiellement des remboursements d'emprunts.



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

- Des produits opérationnels s'élevant à 5,7m€ pour le premier semestre 2026 (4,9m€ pour le premier semestre 2025) et comprenant principalement :
 - Les revenus des accords de collaboration et de licence, qui correspondent principalement à la reconnaissance partielle ou intégrale des paiements reçus en relation avec les accords signés avec AstraZeneca et Sanofi. Ces revenus sont reconnus dès lors que l'obligation de performance de l'entité est satisfaite. La comptabilisation s'effectue à une date donnée ou est étalée dans le temps en fonction du pourcentage d'avancement des travaux effectués au titre de ces accords :
 - (i) Depuis le 31 décembre 2025, le revenu des accords de collaboration et de licence signé pour monalizumab est intégralement reconnu. Par conséquent, aucun revenu n'a été enregistré au premier semestre 2026 (0,1m€ au premier semestre 2025).
 - (ii) Les revenus liés à IPH5201 sont nuls au 30 juin 2026 comme au 30 juin 2025. Pour rappel, l'accord signé en octobre 2018 modifié par avenant en juin 2022 définit les modalités de la collaboration suite à la décision de faire progresser IPH5201 vers une étude de Phase 2. La Société est responsable de la conduite de l'étude. Les parties partagent les coûts externes de l'étude exposés par la Société et AstraZeneca fournit les produits testés nécessaires pour mener l'essai clinique. Le revenu résultant des refacturations de coûts de recherche et développement reconnu en chiffre d'affaires s'est élevé à 0,9 et 0,4 millions d'euros au 30 juin 2025 et au 30 juin 2026 respectivement soit une diminution de 0,5 millions d'euros.
 - (iii) Les revenus liés à l'accord de licence et de collaboration signé avec Sanofi en 2016 sont nuls au premier semestre 2026 comme au premier semestre 2025. Le 23 avril 2025, la Société a annoncé la restructuration de l'accord de recherche et de licence conclu en 2016 (« l'accord de 2016 ») avec Sanofi et, dans le cadre des priorités stratégiques de chacune des sociétés, Sanofi et la Société ont pris la décision de terminer l'accord de 2016 concernant SAR'579/IPH6101 (l'ANKET® anti-CD123). Innate a repris les droits sur SAR'579/IPH6101, tandis que Sanofi conserve un droit à rémunération sur d'éventuels revenus futurs. Par ailleurs, Sanofi a annoncé la dépriorisation de IPH6401/SAR'514 ((ANKET® anti-BCMA) et conserve les droits exclusifs de développement et de commercialisation et les termes de l'accord restent en vigueur. Il n'a pas déclenché de paiement d'étape au 30 juin 2026.
 - (iiii) Les revenus liés à l'accord de collaboration de recherche et de licence signé avec Sanofi en 2022 sont stables sur la période avec un revenu s'élevant à 0,2 million d'euros pour le premier semestre 2026 comme pour le premier semestre 2025. Pour rappel, En décembre 2022, la Société a conclu un accord de collaboration en matière de recherche et de licence avec Genzyme Corporation, filiale à 100 % de Sanofi (" Sanofi "), en vertu duquel la Société accorde à Sanofi une licence exclusive sur le programme ANKET® B7-H3 d'Innate et des



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

options pour deux cibles supplémentaires. En mars 2023, Innate Pharma a reçu un paiement initial de 25 millions d'euros dans le cadre de son accord de recherche, de collaboration et de licence avec Sanofi. Ce montant se décompose d'un montant de 18,5 millions d'euros pour la licence exclusive sur la technologie B7-H3 reconnu en résultat dès juin 2023, d'un montant de 1,5 million d'euros pour des travaux de recherche à réaliser sur trois ans et reconnu en revenu linéairement jusqu'en novembre 2026, et d'un montant de 5 millions d'euros pour deux options de licences supplémentaires reconnu en passifs de contrat jusqu'à son terme ou à la date de levée des options. En décembre 2023, Sanofi a exercé l'une des options de licence pour un programme ANKET®, entraînant la reconnaissance en revenu d'un montant de 2,5 millions d'euros et le versement d'un paiement d'étape de 15 millions d'euros, dont 13,3m€ pour la licence reconnu immédiatement en revenu et 1,7 million d'euros pour des travaux de recherche. Ces travaux ont été interrompus suite à la résiliation de l'accord en octobre 2024, ce qui a conduit à la reconnaissance intégrale des 1,7m€ en revenu en 2024. Innate a ainsi récupéré les droits sur le programme IPH67, tandis que Sanofi conserve un droit à rémunération sur d'éventuels revenus futurs. Le 24 janvier 2026, suite à l'expiration du délai de levée d'option de licence sur une cible identifiée, le revenu de 2,5 millions d'euros a été reconnu en revenu. Sanofi dispose toujours d'une option de licence non exclusive pour une cible additionnelle ANKET® non identifiée, exerçable jusqu'au 24 janvier 2028. Cette option n'est pas assortie de revenu complémentaire.

- Un financement public des dépenses de recherche de 2,5m€ au premier semestre 2026 (3,2m€ au premier semestre 2025), soit une diminution de 0,6m€ ou 20,1 % provenant essentiellement de la baisse des dépenses de personnel liée à la restructuration de l'organisation R&D préclinique.
- Des charges opérationnelles de 24,7m€ pour le premier semestre 2026 (30,3m€ pour le premier semestre 2025), dont 68,4 % (16,9m€) consacrés à la R&D.
 - Les charges de R&D ont baissé de 3,6m€, s'élevant à 16,9m€ pour le premier semestre 2026 (20,5m€ pour le premier semestre 2025) résultant essentiellement de la baisse des dépenses directes de R&D, de 1,5 millions d'euros, qui s'élève à 8,2 millions d'euros liée au phasage des études (maturité des études cliniques relatives à lacutamab, et IPH5201, arrêt des études pré cliniques. Cette baisse est partiellement compensée par la montée en charge d'IPH4502, notre programme d'anticorps conjugués (ADC). Par ailleurs, les dépenses de personnel et autres dépenses affectées à la R&D ont baissé de 2,2 millions d'euros, soit 20,0 %, pour atteindre 8,6 millions d'euros au premier semestre 2026, comparé à un montant de 10,8 millions d'euros au premier semestre 2025. Cette baisse résulte principalement de la diminution des frais de personnel, pour 2,7 millions d'euros, liée à la réduction des effectifs R&D (de 133 à 92 personnes), partiellement compensée par une hausse de 0,7 million d'euros des autres dépenses, correspondant à une provision pour risques et charges.



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

- Les frais généraux ont baissé de 2,0m€, s'élevant à 7,8m€ pour le premier semestre 2026 (9,8m€ pour le premier semestre 2025). Cette baisse vient (I) d'une baisse des dépenses de personnel de 1,5 million d'euros liée à la baisse des effectifs (29 effectifs au premier semestre 2026 vs. 42 sur le premier semestre 2025) pour s'établir à 3,2 millions d'euros au premier semestre 2026, et (II) d'une baisse du poste honoraires non scientifiques et de conseil de 0,2 million d'euros qui s'élèvent à 1,2 million d'euros pour le premier semestre 2026, baisse résultant principalement de la mise en pause du programme At the Market sur le Nasdaq, (III) d'une baisse des autres dépenses de 0,2 millions d'euros en lien avec la police d'assurance Director & Officer (D&O).
- Le résultat financier présente une perte nette de 0,6m€ pour le premier semestre 2026 (profit de 4,1m€ pour le premier semestre 2025), soit une baisse de 4,7 millions d'euros. Cette évolution résulte principalement de variations défavorables de gain de change net de pertes de change avec un impact négatif sur la dette de collaboration du fait de l'évolution du cours du dollar enregistré pour le premier semestre 2026 et d'une variation défavorable sur les produits générés par les actifs financiers et sur la réévaluation à la juste valeur due à un effet défavorable des taux de rémunération des placements constatés sur les marchés financiers
- Une perte nette de 19,6m€ pour le premier semestre 2026 (perte nette de 21,3m€ pour le premier semestre 2025).

Le tableau suivant résume les comptes semestriels établis conformément aux normes IFRS pour le premier semestre 2026, incluant l'information comparative avec 2025 :

En milliers d'euros, sauf données par action	30 juin 2026	30 juin 2025
Produits opérationnels	5 663	4 860
Recherche et développement	(16 877)	(20 520)
Frais commerciaux et généraux	(7 797)	(9 767)
Charges opérationnelles nettes	(24 674)	(30 287)
Résultat opérationnel	(19 011)	(25 427)
Résultat financier (net)	(612)	4 083
Charge d'impôt sur le résultat	—	—
Résultat net	(19 623)	(21 344)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	93 827	86 937
- de base	(0,21)	(0,25)
- dilué	(0,21)	(0,25)



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

	30 juin 2026	31 décembre 2025
Trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers	21 376	44 765
Total de l'Actif	34 726	62 719
Capitaux propres revenant aux actionnaires de la Société	-40 508	-21 704
Total passifs financiers	20 206	22 571

À propos d'Innate Pharma:

Innate Pharma S.A. est une société de biotechnologie internationale au stade clinique, qui développe des immunothérapies pour les patients atteints de cancer. S'appuyant sur son expertise en ingénierie des anticorps et en identification de cibles innovantes, Innate Pharma développe des anticorps thérapeutiques innovants et différenciés de nouvelle génération.

Innate Pharma fait progresser un portefeuille d'actifs différenciés, potentiellement first-in-class et/ou best-in-class, ciblant des domaines où les besoins médicaux non satisfaits sont importants. Son portefeuille propriétaire est centré sur les conjugués anticorps-médicament (ADCs), mené par IPH4502, un ADC différencié ciblant Nectin-4 en développement clinique dans les tumeurs solides, et complété par un portefeuille préclinique de candidats ADCs de nouvelle génération. En parallèle, Innate fait progresser deux actifs de stade avancé en partenariat : lacutamab, développé avec Sobi dans les lymphomes T, et monalizumab, développé avec AstraZeneca dans le cancer du poumon non à petites cellules (NSCLC).

Innate Pharma a établi des collaborations avec des sociétés biopharmaceutiques de premier plan, dont Sobi, Sanofi et AstraZeneca, ainsi qu'avec des institutions académiques et de recherche renommées, afin de faire progresser l'innovation en immuno-oncologie.

Basée à Marseille, en France, Innate Pharma est cotée sur Euronext Paris et au Nasdaq aux États-Unis.

Pour en savoir plus sur Innate Pharma, rendez-vous sur www.innate-pharma.com et suivez-nous sur [LinkedIn](#) et [X](#).

Informations pratiques

Code ISIN : FR0010331421

Code Ticker : Euronext Paris : IPH | Nasdaq : IPHA

LEI : 9695002Y8420ZB8HJE29

Avertissement concernant les informations prospectives et les facteurs de risques :

Pour une discussion des risques et incertitudes, veuillez vous reporter à la section « Facteurs de Risque » du Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), disponible sur le site Internet de l'AMF <http://www.amf-france.org> ou sur le site Internet d'Innate Pharma, ainsi qu'aux documents et rapports publics déposés auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission (« SEC »), notamment le rapport annuel de la Société sur Form 20-F pour



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

l'exercice clos le 31 décembre 2025, et aux dépôts et rapports ultérieurs déposés auprès de l'AMF ou de la SEC, ou autrement rendus publics par la Société. Les références au site Internet de la Société et au site Internet de l'AMF sont incluses à titre d'information uniquement et le contenu qui y figure, ou auquel il est possible d'accéder par leur intermédiaire, n'est pas incorporé par référence dans le présent communiqué de presse et n'en constitue pas une partie.

Le présent communiqué de presse et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription d'actions Innate Pharma dans quelque pays que ce soit.

Contacts

Stéphanie Cornen

Vice-présidente, Relations investisseurs et Communication institutionnelle

stephanie.cornen@innate-pharma.fr

Relations Investisseurs

investors@innate-pharma.fr

Médias

communication@innate-pharma.fr



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

Éléments financiers consolidés au 30 juin 2026



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

État de la situation financière consolidée (en milliers d'euros)

	30 juin 2026	31 décembre 2025
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 461	28 092
Actifs financiers courants	4 435	6 218
Créances courantes	8 704	12 400
Total actif courant	19 600	46 710
Immobilisations corporelles	3 643	4 356
Actifs financiers non courants	10 480	10 455
Autres actifs non courants	877	947
Créances non courantes	126	251
Total actif non courant	15 126	16 009
Total de l'Actif	34 726	62 719
Passif		
Dettes opérationnelles	11 269	15 042
Dettes sur collaboration -partie courante	8 995	6 501
Passifs financiers courants	10 790	8 802
Passifs de contrat courants	127	2 825
Provisions - partie courante	1 675	3 479
Total passif courant	32 856	36 649
Dettes sur collaboration -partie non courante	30 616	31 748
Passifs financiers non courants	9 416	13 771
Avantages au personnel	1 951	1 923
Passifs de contrat non courants	0	0
Provisions - partie non courante	395	332
Total passif non courant	42 378	47 775
Capital social	4 697	4 687
Prime d'émission	409 094	408 033
Réserves et report à nouveau	(435 541)	(386 365)
Autres réserves	865	1 118
Résultat de l'exercice	(19 623)	(49 177)
Total capitaux propres	-40 508	-21 704
Total du Passif	34 726	62 719



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

Compte de résultat consolidé (en milliers d'euros)

	30 juin 2026	30 juin 2025
Revenus des accords de collaboration et de licence	3 115	1 671
Financements publics de dépenses de recherche	2 548	3 189
Produits opérationnels	5 663	4 860
Recherche et développement	(16 877)	(20 520)
Frais commerciaux et généraux	(7 797)	(9 767)
Charges opérationnelles nettes	(24 674)	(30 287)
Résultat opérationnel	(19 011)	(25 427)
Produits financiers	783	6 886
Charges financières	(1 395)	(2 803)
Résultat financier (net)	(612)	4 083
Résultat avant impôts sur le résultat	(19 623)	(21 344)
Charge d'impôt sur le résultat	—	—
Résultat net	(19 623)	(21 344)
Résultats par action (en € par action)		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	93 827	86 937
- de base	(0,21)	(0,25)
- dilué	(0,21)	(0,25)



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

Tableau des flux de trésorerie consolidé (en milliers d'euros)

	30 juin 2026	30 juin 2025
Résultat de la période	(19 623)	(21 344)
Amortissements et dépréciations, net	611	707
Provisions pour engagements sociaux	28	79
Provisions pour charges	(1 741)	1 085
Palements en actions	1 071	1 554
Variation de juste valeur des actifs financiers	(90)	(249)
(Gains)/pertes de change sur actifs financiers	(134)	1 347
Variation des provisions d'intérêts sur actifs financiers	(137)	(191)
Sorties d'immobilisations corporelles (mise au rebut)	193	20
Autres éléments du résultat de la période sans effet de trésorerie	(4)	3
Marge brute d'autofinancement	(19 826)	(16 989)
Variation du besoin en fonds de roulement	(1 218)	(14 175)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles (1)	(21 044)	(31 164)
Acquisition d'actifs corporels, net	(90)	(58)
Acquisition d'autres actifs immobilisés		(3)
Cession d'actifs financiers courants et intérêts versés	2 120	7 143
Intérêts financiers reçus sur actifs financiers		(108)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	2 030	6 974
Impact net de l'émission d'actions		14 932
Remboursements des passifs financiers	(2 364)	(4 456)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(2 364)	10 476
Effets des variations de change	(253)	1 022
Augmentation / (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :	(21 631)	(12 692)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	28 092	66 396
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	6 461	53 704

(1) Les flux liés aux activités opérationnelles incluent un montant de €0,2m d'intérêts versés au cours du premier semestre 2026 (€0,2m au premier semestre 2025) pour un montant d'intérêts encaissés de €0,1m d'euros (€0,5m au premier semestre 2025).



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

Produits opérationnels

Le tableau suivant résume les produits opérationnels pour les période sous revue :

En milliers d'euros	30 juin 2026	30 juin 2025
Revenus des accords de collaboration et de licence	3 115	1 671
Financements publics de dépenses de recherche	2 548	3 189
Produits opérationnels	5 663	4 860

Revenus des accords de collaboration et de licence

Les revenus des accords de collaboration et de licence ont augmenté de 1,4 millions d'euros. Ils s'élèvent à 3,1 million d'euros pour le premier semestre 2026, à comparer à des revenus des accords de collaboration et de licence de 1,7 millions d'euros pour le premier semestre 2025. Ces revenus proviennent essentiellement de la reconnaissance partielle ou intégrale des paiements reçus en relation avec les accords signés avec AstraZeneca et Sanofi. Ces revenus sont reconnus dès lors que l'obligation de performance de l'entité est satisfaite. La comptabilisation s'effectue à une date donnée ou est étalée dans le temps en fonction du pourcentage d'avancement des travaux effectués au titre de ces accords.

L'évolution pour le premier semestre 2026 s'explique principalement par :

- Depuis le 31 décembre 2025, le revenu des accords de collaboration et de licence signé pour monalizumab est intégralement reconnu. Par conséquent, aucun revenu n'a été enregistré au premier semestre 2026 (0,1m€ au premier semestre 2025).
- Les revenus liés à IPH5201 sont nuls au 30 juin 2026 comme au 30 juin 2025. Pour rappel, l'accord signé en octobre 2018 modifié par avenant en juin 2022 définit les modalités de la collaboration suite à la décision de faire progresser IPH5201 vers une étude de Phase 2. La Société est responsable de la conduite de l'étude. Les parties partagent les coûts externes de l'étude exposés par la Société et AstraZeneca fournit les produits testés nécessaires pour mener l'essai clinique. Le revenu résultant des refacturations de coûts de recherche et développement reconnu en chiffre d'affaires s'est élevé à 0,9 et 0,4 millions d'euros au 30 juin 2025 et au 30 juin 2026 respectivement soit une diminution de 0,5 millions d'euros.
- Les revenus liés à l'accord de licence et de collaboration signé avec Sanofi en 2016 sont nuls au premier semestre 2026 comme au premier semestre 2025. Le 23 avril 2025, la Société a annoncé la restructuration de l'accord de recherche et de licence conclu en 2016 (« l'accord de 2016 ») avec Sanofi et, dans le cadre des priorités stratégiques de chacune des sociétés, Sanofi et la Société ont pris la décision de terminer l'accord de 2016 concernant SAR'579/IPH6101 (l'ANKET® anti-CD123). Innate a repris les droits sur SAR'579/IPH6101, tandis que Sanofi conserve un droit à rémunération sur d'éventuels revenus futurs. Par ailleurs, Sanofi a annoncé la



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

dépriorisation de IPH6401/SAR'514 ((ANKET® anti-BCMA) et conserve les droits exclusifs de développement et de commercialisation et les termes de l'accord restent en vigueur. Il n'a pas déclenché de paiement d'étape au 30 juin 2026.

- Les revenus liés à l'accord de collaboration de recherche et de licence signé avec Sanofi en 2022 sont stables sur la période avec un revenu s'élevant à 0,2 million d'euros pour le premier semestre 2026 comme pour le premier semestre 2025. Pour rappel, En décembre 2022, la Société a conclu un accord de collaboration en matière de recherche et de licence avec Genzyme Corporation, filiale à 100 % de Sanofi ("Sanofi"), en vertu duquel la Société accorde à Sanofi une licence exclusive sur le programme ANKET® B7-H3 d'Innate et des options pour deux cibles supplémentaires. En mars 2023, Innate Pharma a reçu un paiement initial de 25 millions d'euros dans le cadre de son accord de recherche, de collaboration et de licence avec Sanofi. Ce montant se décompose d'un montant de 18,5 millions d'euros pour la licence exclusive sur la technologie B7-H3 reconnu en résultat dès juin 2023, d'un montant de 1,5 million d'euros pour des travaux de recherche à réaliser sur trois ans et reconnu en revenu linéairement jusqu'en novembre 2026, et d'un montant de 5 millions d'euros pour deux options de licences supplémentaires reconnu en passifs de contrat jusqu'à son terme ou à la date de levée des options. En décembre 2023, Sanofi a exercé l'une des options de licence pour un programme ANKET®, entraînant la reconnaissance en revenu d'un montant de 2,5 millions d'euros et le versement d'un paiement d'étape de 15 millions d'euros, dont 13,3m€ pour la licence reconnu immédiatement en revenu et 1,7 million d'euros pour des travaux de recherche. Ces travaux ont été interrompus suite à la résiliation de l'accord en octobre 2024, ce qui a conduit à la reconnaissance intégrale des 1,7m€ en revenu en 2024. Innate a ainsi récupéré les droits sur le programme IPH67, tandis que Sanofi conserve un droit à rémunération sur d'éventuels revenus futurs. Le 24 janvier 2026, suite à l'expiration du délai de levée d'option de licence sur une cible identifiée, le revenu de 2,5 millions d'euros a été reconnu en revenu. Sanofi dispose toujours d'une option de licence non exclusive pour une cible additionnelle ANKET® non identifiée, exerçable jusqu'au 24 janvier 2028. Cette option n'est pas assortie de revenu complémentaire.

Financements publics de dépenses de recherche

Les financements publics de dépenses de recherche se sont établis à 2,5 millions d'euros pour le premier semestre 2026 à comparer à 3,2 millions d'euros pour le premier semestre 2025, soit une diminution de 0,6 million d'euros ou 20,1 %. Cette variation provient essentiellement de la baisse du crédit d'impôt recherche qui résulte essentiellement de la baisse des dépenses de personnel liée à la restructuration de l'organisation R&D préclinique. .

Charges opérationnelles

Le tableau suivant donne la répartition des charges opérationnelles pour le premier semestre 2026, avec un comparatif sur le premier semestre 2025 :



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

En milliers d'euros	30 juin 2026	30 juin 2025
Dépenses de recherche et développement	(16 877)	(20 520)
Frais généraux	(7 797)	(9 767)
Charges opérationnelles	(24 674)	(30 287)

Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement (R&D) ont diminué de 3,6 millions d'euros, ou 17,8 %, à 16,9 millions d'euros pour le premier semestre 2026, comparé à un montant de 20,5 millions d'euros pour le premier semestre 2025, représentant respectivement un total de 68,4 % et 67,8 % du total des dépenses opérationnelles. Les dépenses de R&D comprennent les dépenses directes de R&D (coûts de sous-traitance et consommables), les dépréciations et amortissements, les frais de personnel ainsi que les autres dépenses.

Les dépenses de R&D directes ont diminué de 1,5 millions d'euros, ou 15,3 %, à 8,2 millions d'euros pour le premier semestre 2026, comparé à un montant de 9,7 millions d'euros pour le premier semestre 2025. Cette variation s'explique principalement par une baisse des dépenses relatives aux programmes cliniques de 1,0 millions d'euros liée au phasage des études (maturité des études cliniques relatives à lacutamab et IPH5201, arrêt des études pré cliniques). Cette baisse est partiellement compensée par la montée en charge d'IPH4502, notre programme d'anticorps conjugués (ADC).

La variation des dépenses relatives aux programmes cliniques s'explique par : (i) une hausse de 0,5 million d'euros sur IPH4502, liée à la finalisation du recrutement de la phase d'escalade de dose de l'étude de phase 1 ; (ii) une baisse de 0,5 million d'euros sur le programme Lacutamab, les études cliniques arrivant à maturité; (iii) une baisse de 1,0 million d'euros sur le programme IPH5201, le recrutement de la cohorte 2 étant moins avancé que celui de la cohorte 1 dont le recrutement a été finalisé au premier semestre 2025.

Par ailleurs, au 30 juin 2026, les dettes de collaboration relatives à monalizumab et aux accords signés avec AstraZeneca en avril 2015, octobre 2018 et septembre 2020 s'élevaient à 39,6 millions d'euros, contre des dettes de collaboration de 38,2 millions d'euros au 31 décembre 2025. Cette hausse de 1,4 millions d'euros résulte principalement des variations de change constatées sur la période pour la parité euros-dollars.

Les dépenses de personnel et autres dépenses affectées à la R&D ont baissé de 2,2 millions d'euros, soit 20,0 %, pour atteindre 8,6 millions d'euros au premier semestre 2026, comparé à un montant de 10,8 millions d'euros au premier semestre 2025. Cette baisse résulte principalement de la diminution des frais de personnel, pour 2,7 millions d'euros, liée à la réduction des effectifs R&D (de 133 à 92 personnes), partiellement



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

compensée par une hausse de 0,7 million d'euros des autres dépenses, correspondant à une provision pour risques et charges.

Frais généraux

Les frais généraux ont baissé de 2,0 million d'euros, ou 20,2 %, à 7,8 millions d'euros pour le premier semestre 2026, comparé à un montant de 9,8 millions d'euros pour le premier semestre 2025. Les frais généraux représentant respectivement 31,6 % et 32,2 % des charges opérationnelles pour les périodes de six mois se terminant les 30 juin 2026 et 30 juin 2025.

Les dépenses de personnel incluent les rémunérations versées à nos salariés. Elles sont en baisse et s'élèvent à 3,2 millions d'euros pour le premier semestre 2026, à comparer à un montant de 4,8 millions d'euros pour le premier semestre 2025. Cette baisse de 1,5 million d'euros s'explique essentiellement par la baisse des effectifs (29 effectifs au premier semestre 2026 vs. 42 sur le premier semestre 2025)..

Les honoraires non scientifiques et de conseil se composent essentiellement des honoraires de commissariat aux comptes, d'expertise-comptable, juridiques et de recrutement. Le poste a baissé de 0,2 million d'euros, ou 15,2 %, pour s'établir à 1,2 million d'euros pour le premier semestre 2026, à comparer à un montant de 1,4 million d'euros pour le premier semestre 2025. La baisse résulte principalement de la mise en pause du programme At the Market sur le Nasdaq.

Les autres dépenses sont en baisse de 0,2 million d'euros principalement en lien avec la police d'assurance Director & Officer (D&O).

Résultat financier

Le résultat financier présente une perte nette de 0,6 millions d'euros pour le premier semestre 2026, à comparer à un gain net de 4,1 million d'euros pour le premier semestre 2025 soit une diminution de 4,7 millions d'euros. Cette évolution résulte principalement de (i) de variations défavorables de gain de change net de pertes de change pour un montant de (3,9) millions d'euros avec un impact défavorable sur la dette de collaboration lié à l'évolution du cours du dollar enregistré pour le premier semestre 2026 ainsi que par (ii) une variation défavorable de 0,9 million d'euros liée aux produits générés par les actifs financiers et par la réévaluation à la juste valeur due à un effet défavorable des taux de rémunération des placements constatées sur les marchés financiers.



Éléments de bilan

Au 30 juin 2026, le montant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des actifs financiers courants et non courants détenus par la Société s'élevait à 21,4 millions d'euros contre 44,8 millions d'euros au 31 décembre 2025. La trésorerie nette au 30 juin 2026 s'élevait à 0,1 millions d'euros (25,5 millions d'euros au 31 décembre 2025). La trésorerie nette représente la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers courants diminués des dettes financières courantes.

La Société a également des emprunts bancaires pour un montant global de 20,1 millions d'euros dont 12,8 millions d'euros de prêts garantis par l'Etat français (PGE) au 30 juin 2026 et 7,3 millions d'euros de prêts souscrits auprès de la Société Générale pour la construction de son siège social ainsi que des dettes de location pour un montant de 0,1 million d'euros.

Les autres éléments clés du bilan au 30 juin 2026 sont :

- Une créance de 4,1 millions d'euros sur l'Etat français dont 2,5 millions d'euros au titre du crédit d'impôt recherche pour le premier semestre 2026 et 1,6 millions d'euros au titre des crédits de TVA du premier semestre 2026.
- Des avances accordées aux fournisseurs afin de financer majoritairement les activités cliniques en cours pour un montant de 2,3 millions d'euros.
- La dette sur collaboration de 39,6 millions d'euros (dont 30,6 millions d'euros comptabilisés en "Dettes de collaboration - partie non courante") correspondant à l'engagement de la Société dans le cadre du co-financement du programme monalizumab avec AstraZeneca.
- Des capitaux propres s'élevant à (40,5) millions d'euros, incluant la perte nette pour le premier semestre 2026 de 19,6 millions d'euros.

Flux de trésorerie

Au 30 juin 2026, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont atteint 6,5 millions d'euros, soit une diminution de 21,6 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2025.

Les flux de trésorerie de la période sous revue résultent principalement des éléments suivants :

- Des flux de trésorerie nets consommés par les activités opérationnelles de 21,0 millions d'euros au premier semestre 2026 en comparaison d'un flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles de 31,2 millions d'euros au premier semestre 2025. Les flux de trésorerie nets générés par les activités opérationnelles pour le premier semestre 2026 comprennent l'encaissement du CIR dû au titre de l'exercice 2025 pour un montant de 6,2 millions d'euros. Retraités de cet encaissement, les flux de trésorerie consommés par les activités opérationnelles au titre du premier semestre 2026 sont en baisse de 3,9 millions d'euros en comparaison du premier semestre 2025. Ceci s'explique essentiellement par la diminution des décaissements nets auprès des fournisseurs



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

en lien avec la baisse des charges opérationnelles et la variation de la dette de collaboration.

- Des flux de trésorerie nets générés par les activités d'investissement pour le premier semestre 2026 qui se sont élevés à 2,0 millions d'euros. Ils se composent principalement des résultats de cessions d'instruments financiers courants pour faire face aux besoins de trésorerie. Les flux de trésorerie nets générés par les activités d'investissement pour le premier semestre 2025 se sont élevés à 7,0 millions d'euros correspondant aux résultats de cessions d'instruments financiers courants pour faire face aux besoins de trésorerie et réinvestis à hauteur de 4,0 millions d'euros dans des dépôts à terme afin de sécuriser et diversifier les placements. La société n'a effectué aucun autre investissement en immobilisation corporelle ou incorporelle significatif au cours des premiers semestres 2026 et 2025. .
- Des flux de trésorerie générés par les activités de financement pour le premier semestre 2026 de 2,4 millions d'euros, contre 10,5 millions d'euros de flux consommés au titre du premier semestre 2025. Au cours du premier semestre 2025, ces flux comprenaient l'investissement en capital reçu de Sanofi pour un montant net des honoraires décaissés de 14,9 millions d'euros compensés par des remboursements de passifs financiers sur la période de 4,4 millions d'euros. Au cours du premier semestre 2026, les remboursements de passifs financiers se sont élevés à 2,4 millions d'euros. La société a bénéficié d'un report des échéances de prêts relatifs au deuxième trimestre 2026 pour un montant de 2,1 millions d'euros. Les échéances reportées sont classées en Passifs financiers courants.

Évènements post clôture

Le 10 août 2026, Innate pharma S.A. a annoncé la signature d'un partenariat stratégique avec Swedish Orphan Biovitrum AB (Sobi). Selon les termes de l'accord, Sobi versera à Innate Pharma 75 millions de dollars, payables à la clôture de la transaction. Innate pourra également recevoir jusqu'à 40 millions de dollars supplémentaires associés à des jalons de développement à court terme dans le syndrome de Sézary. Innate pourra également recevoir jusqu'à 465 millions de dollars liés à l'option permettant à Sobi d'obtenir l'ensemble des droits de développement ainsi qu'à de futurs jalons réglementaires et commerciaux. Innate pourra recevoir des redevances progressives à deux chiffres sur les ventes nettes. Ce partenariat permettra le lancement de l'étude confirmatoire de Phase 3 TELLOMAK-3 dans le lymphome T cutané (CTCL), étape clé vers le dépôt d'une demande d'autorisation accélérée de mise sur le marché de lacutamab dans le syndrome de Sézary, un sous-type de CTCL. Dans le cadre de l'accord, Innate conduira l'étude confirmatoire de Phase 3 TELLOMAK-3 dans le lymphome T cutané, en vue d'un dépôt de demande d'autorisation accélérée de mise sur le marché dans le syndrome de Sézary. L'étude TELLOMAK-3 prévue permettra ensuite le dépôt de demandes d'autorisations de mise sur le marché complètes dans les pays principaux pour le syndrome de Sézary et le mycosis fongoïde, le sous-type le plus



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

fréquent. Sobi obtiendra les droits mondiaux exclusifs de commercialisation de lacutamab après une éventuelle autorisation accélérée de mise sur le marché et pourra obtenir l'intégralité des droits mondiaux de développement en cas de résultats positifs de Phase 3. La clôture de la transaction reste soumise à certaines conditions qui ont été remplies le 16 septembre 2026.

Le 18 août 2026, Innate pharma S.A. a procédé à une augmentation de capital de 30 millions d'euros par émission de 17 647 059 nouvelles actions ordinaires de la Société au prix de 1,70 euros par action.

Nota

Les comptes consolidés résumés au 30 juin 2026 ont été établis conformément à la norme IAS 34 adoptée par l'UE et publiée par l'organisme IASB (International Accounting Standards Board). Ils ont fait l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux comptes. Ils ont été approuvés par le Conseil d'administration de la Société le 16 septembre 2026. Ils ne seront pas soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale.

Facteurs de risques

Les facteurs de risque affectant la Société sont présentés en section 2 du document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») le 1er avril 2026 (numéro AMF D.25-0349). Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société pourrait être confrontée dans les six mois restants de l'exercice sont identiques à ceux présentés dans le document de référence disponible sur le site internet de la Société.

Note : Les risques susceptibles de survenir pendant les six mois restants de l'exercice en cours sont également susceptibles de survenir durant les exercices ultérieurs.

Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées au cours des périodes sont présentées en Note 18 des comptes consolidés résumés au 30 juin 2026 préparés en conformité avec la norme IAS 34.